

**Liste des points à vérifier avant la visite périodique
de la Commission d'Arrondissement de la Sécurité et de l'Accessibilité.**

	Désignation	Fait	A faire
1	Demande de passage à la mairie ou à la préfecture du site considéré :		
2	Rapport de l'organisme agréé de vérification des installations électriques relatif à la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique, du Organisme(rapport annuel)		
3	Rapport de l'organisme agréé de vérification des installations de gaz du Organisme(rapport annuel)		
4	Contrat de maintenance des ascenseurs du..... Société(rapport semestriel et annuel)		
5	Rapport de l'organisme agréé de vérification des ascenseurs du Organisme(rapport quinquennal)		
6	Contrat de maintenance du système de sécurité incendie (si catégorie A ou B) du Société(rapport annuel)		
7	Rapport de l'organisme agréé de vérification du système de sécurité incendie (si catégorie A ou B) du..... Organisme.....(rapport triennal)		
8	Rapport du technicien compétant de vérification des extincteurs du..... Société.....(rapport annuel).		
9	Contrat de maintenance des portes automatiques du Société.....(rapport annuel)		
10	Contrat de maintenance des installations de chaufferie (ramonage, combustion, registre, ...) du Société.....(rapport annuel)		
11	Rapport du technicien compétant pour les appareils de cuisson du Société(ramonage annuel)		
12	Ramonage des circuits d'extraction de la cuisine du Société.....		
13	Filtres du circuit d'extraction de la cuisine nettoyés (hebdomadaire)		
14	Test des châssis de désenfumage du..... (test annuel)		
15	Test des blocs d'éclairage de sécurité du(test semestriel)		
16	Contrôle de débit des RIA du.....(contrôle annuel)		
17	Attestation du débit borne incendie du(contrôle annuel)		
18	Exercices d'évacuation(exercices trimestriels)		
18	Registre de sécurité annoté.		
19	La temporisation de l'alarme restreinte sera au maximum de.....minutes (à définir avec la C.I.S.)		
20	Régler les sélecteurs de porte et les ferme-portes		
21	Identifier les blocs autonomes d'éclairage de sécurité – d'éclairage d'ambiance.		
22	Ne pas encombrer les dégagements		
23	Plans d'intervention à (aux) entrée (s) principale (s).		
24	Plans d'évacuation à tous les niveaux.		
25	Consignes de sécurité dans tous les locaux recevant du public.		
26	Poser un ferme-porte sur le 2ème vantail des portes comportant 2 vantaux		
27	Déclaration d'effectif par le Chef d'établissement		
28	Présence et formation du personnel.		
29	Mobilier installé		
30	Vérification permanence de la décondamnation des portes servant d'issue de secours		
31	Identifier les marches isolées		
32	Vérifier les mains courantes dans les escaliers.		
33	Consultation de la commission de sécurité incendie avant travaux		
34	Tenir à disposition les attestations et P.V. : - portes C.F. et P.F. - cloisons - gâches électriques - matériel alarme.		

Nota : cette liste n'est pas exhaustive et ne se substitue pas à la réglementation en vigueur. C'est un outil à la préparation de la visite.